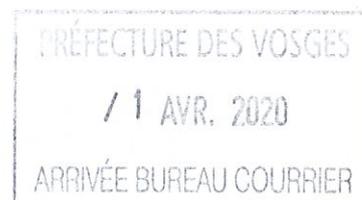


REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES VOSGES
COMMUNE DE VENTRON
ARRETE MUNICIPAL N°02/2020



**PRESCRIVANT LA SUSPENSION DE L' ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR LA
MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE VENTRON**

Le Maire,

Vu l'arrêté n°01/2020 en date du 14/02/2020 prescrivant la mise à l'enquête publique du projet de modification de droit commun n°1 du PLU de Ventron ;

Vu les articles L123-14 et R123-22 du Code de l'environnement ;

Vu la décision de l'autorité environnementale prescrivant la réalisation d'une évaluation environnementale.

Considérant qu'il est nécessaire de suspendre l'enquête publique conformément aux recommandations nationales et au souhait de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Nancy,

Après avoir entendu Monsieur Dominique CHASSARD, Commissaire enquêteur,

ARRÊTE

ARTICLE 1

L'enquête publique portant sur la modification de droit commun n°1 du plan local d'urbanisme de Ventron prévue du Vendredi 13 mars 2020 12h00 au Mardi 14 avril 2020 12 h 00 inclus, est **SUSPENDUE** pour une durée maximale de 6 mois.

ARTICLE 2

Les permanences de M. Le Commissaire enquêteur à venir, et initialement programmées les Samedi 28 mars 2020 de 9h30 à 11h30 et Mardi 14 avril 2020 de 9h à 12h sont supprimées.

ARTICLE 3

Un avis au public faisant connaître la suspension de l'enquête publique sera inséré dans deux journaux (rubrique d'annonces légales) diffusés dans le département des Vosges, dont un exemplaire figurera au dossier d'enquête. L'arrêté et l'avis au public seront mis en ligne sur le site internet de Ventron.

ARTICLE 4

Le public sera informé par voie de presse et par voie d'affichage des modalités de poursuite de l'enquête publique.

Fait à Ventron,
Le 18/03/2020
Le Maire
Jean-Claude Dousteysier

